

4.2.2.1. Bassin visuel prenant en compte le relief

Ce bassin visuel calculé à partir du MNT est **maximum**. Il permet de se rendre compte de la portée visuelle du projet **si tous les écrans végétaux et bâtis étaient arasés**.

On constate dans ces conditions que la **surface du bassin visuel est de taille moyenne** puisqu'il représente **52%** (517.1 km²) de l'aire d'étude paysagère (993.2 km²) (Carte 41, Figure 30).

Le bassin visuel du projet éolien se concentre ainsi essentiellement dans les unités paysagères des « Gorges de la Creuse et collines du Guérétois » et du « Bassin de Gouzou » (Figure 87).

Le projet éolien se perçoit le plus souvent dans son ensemble (cinq éoliennes).

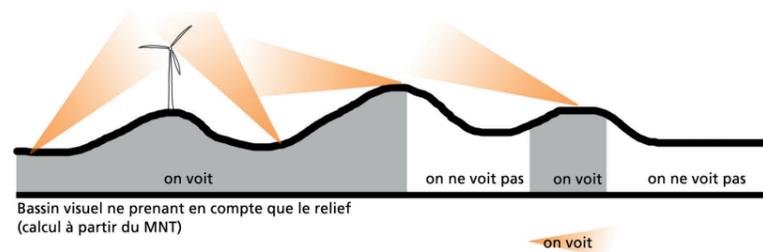
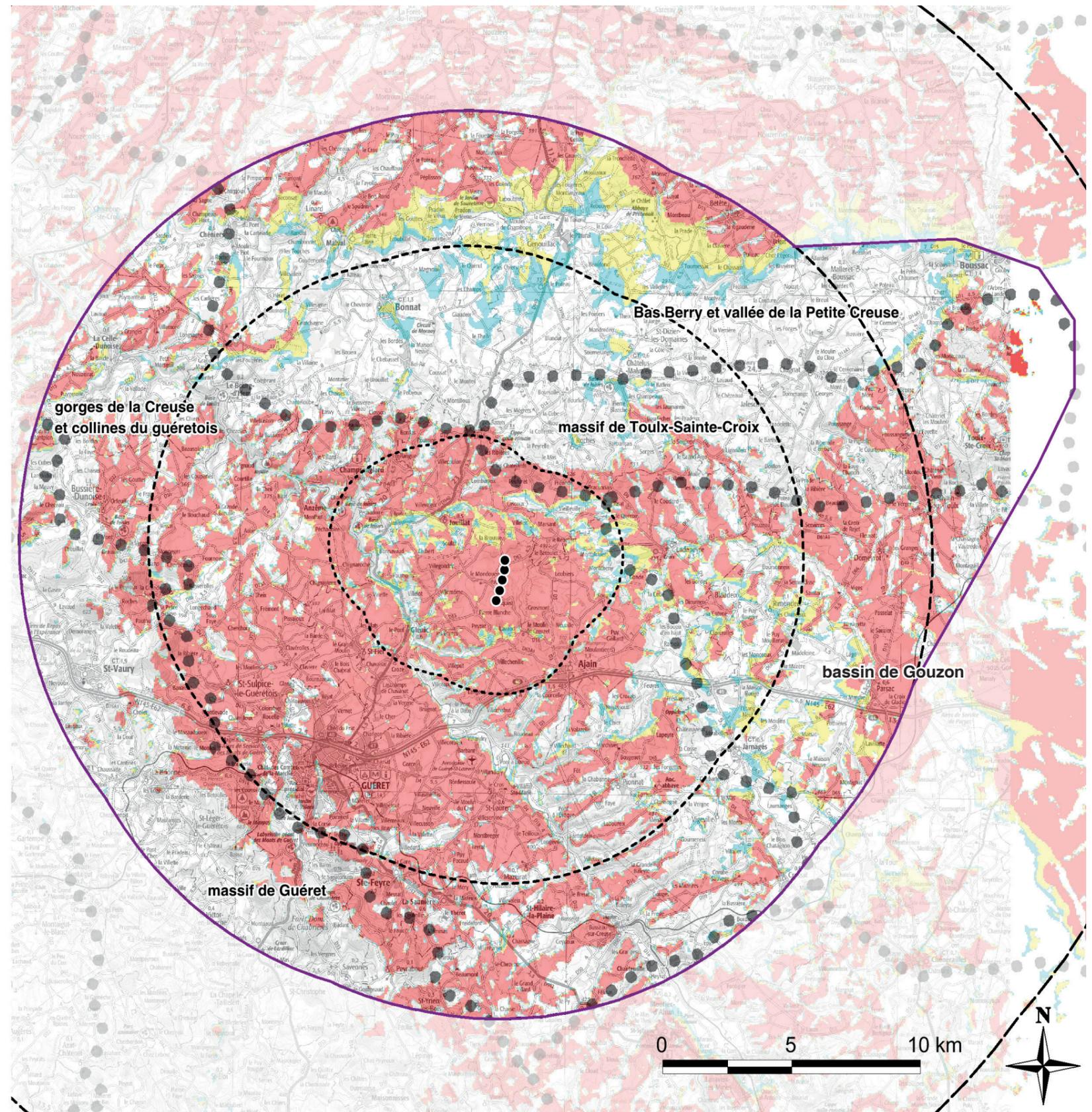


Figure 30 : Perception sans la forêt
Source : BORALEX



Carte 41 : Bassin visuel du projet éolien ne prenant en compte que le relief
Source : ©IGN - Scan 100@/BD Alti® ; Corine Land Cover ; BORALEX

- éolienne
- ⋯ périmètre 3km
- ⋯ périmètre 10km
- ⋯ périmètre 15km
- ⋯ périmètre 25km
- ▭ aire d'étude paysagère
- ● ● ● ● unité paysagère
- 1 à 2 éoliennes visibles (tout ou partie)
- 3 à 4 éoliennes visibles (tout ou partie)
- ensemble du projet visible (tout ou partie)

4.2.2.2. Bassin visuel prenant en compte le relief et la forêt comme écran

Ce bassin visuel calculé à partir du MNT et sur lequel ont été enlevées les forêts (issues de la base de données Corine Land Cover) est plus réaliste. Il permet de **se rendre compte du rôle écran des masses boisées principales. Il ne prend en revanche pas en compte le bâti, le maillage bocager, les petits bosquets et l'évolution du couvert forestier.**

Le territoire d'étude possède des espaces boisés. Or, en forêt, les vues se retrouvent bloquées par les arbres situés au premier plan. On constate ainsi que la **surface du bassin visuel est légèrement réduite** puisque ce dernier représente **43 %** (403.1 km²) de l'aire d'étude paysagère (933.2 km²) (Carte 42, Figure 31).

Le bassin visuel se concentre toujours essentiellement dans l'unité paysagère des « Gorges de la Creuse et collines du Guéretois » et du « Bassin de Gouzou » (Figure 89).

Le projet éolien se perçoit le plus souvent dans son ensemble (cinq éoliennes).

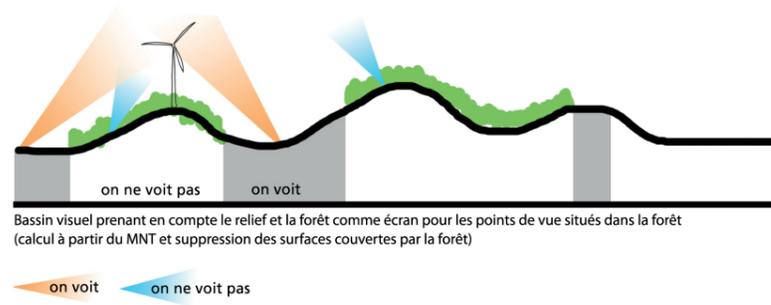
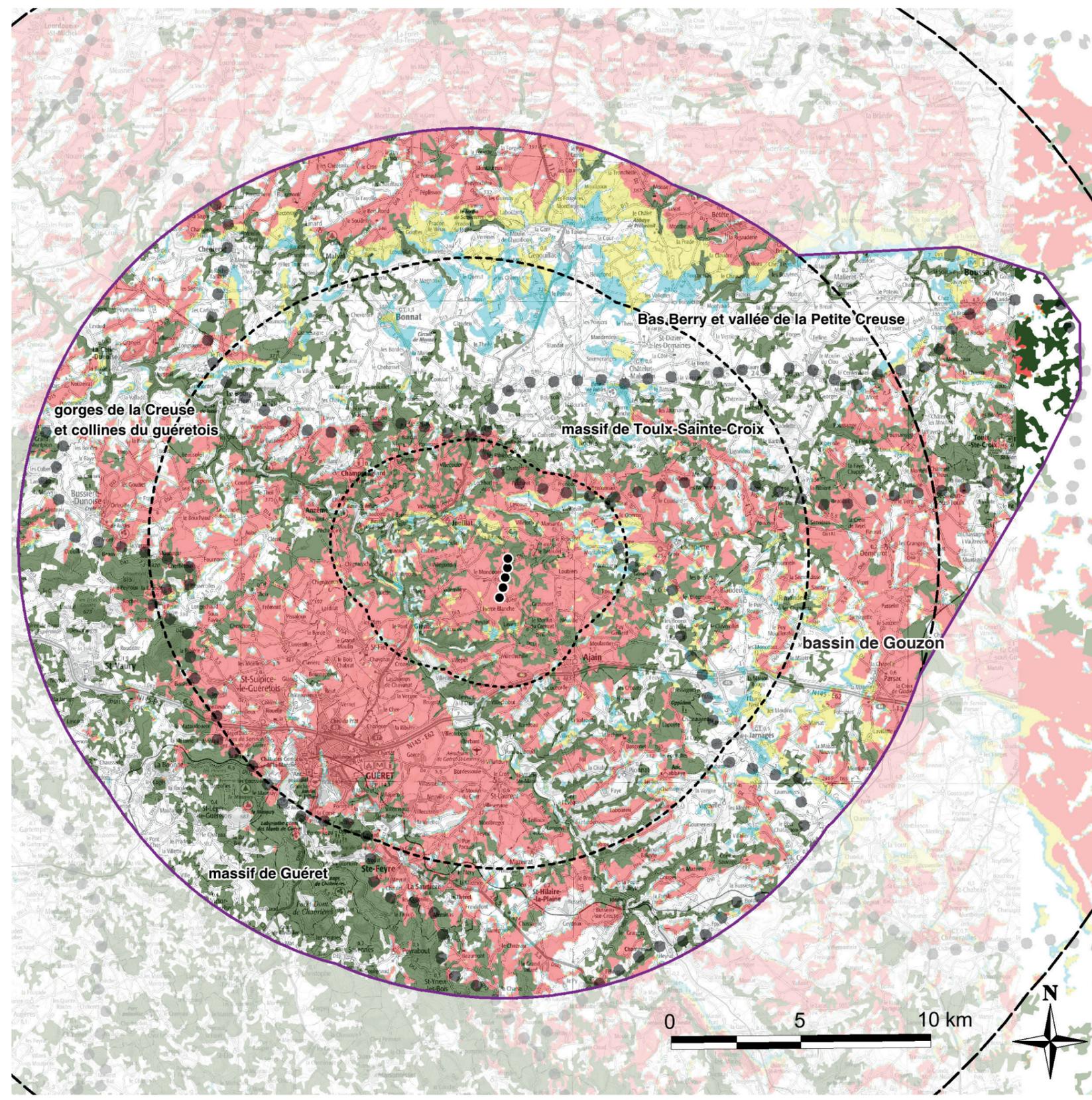


Figure 31 : Perception extérieure et intérieure à la forêt
Source : BORALEX

- éolienne
- ⋯ périmètre 3km
- ⋯ périmètre 10km
- ⋯ périmètre 15km
- ⋯ périmètre 25km
- ▭ aire d'étude paysagère
- ● unité paysagère
- forêt
- 1 à 2 éoliennes visibles (tout ou partie)
- 3 à 4 éoliennes visibles (tout ou partie)
- ensemble du projet visible (tout ou partie)



Carte 42 : Bassin visuel du parc éolien prenant en compte le relief et la forêt
Source : ©IGN - Scan 100@/BD Alti® ; Corine Land Cover ; BORALEX



4.2.2.3. Bassin visuel en fonction des portions visibles d'éoliennes

Une éolienne vue entièrement et une éolienne dont on ne voit qu'une pale n'ont pas la même prégnance visuelle.

La Carte 43 présente ainsi le bassin visuel calculé de manière à identifier le territoire depuis lequel :

- un ou plusieurs rotors entiers avec ou sans bout de mât seront visibles (en jaune sur la Figure 32) ;
- une ou plusieurs pales entières (et la nacelle) seront visibles (en vert sur la Figure 32) ;
- un ou plusieurs bouts de pales seront visibles (en bleu sur la Figure 32).

Pour cela, le calcul de visibilité est lancé depuis plusieurs hauteurs : 58 m (taille de l'éolienne moins le diamètre du rotor), 119 m (hauteur du moyeu et de la nacelle) et enfin 180 m (taille de l'éolienne). Ce calcul a été réalisé pour l'ensemble des cinq éoliennes.

On constate que l'élément «éolienne» est principalement visible dans son ensemble (rotor entier) depuis les «gorges de la Creuse et collines du Guéretois» alors qu'il ne l'est que partiellement (pales) depuis le «Bas Berry et la vallée de la petite Creuse».

Attention : cette analyse prend en compte la forêt mais non le bocage et le bâti qui peuvent filtrer et bloquer les vues.

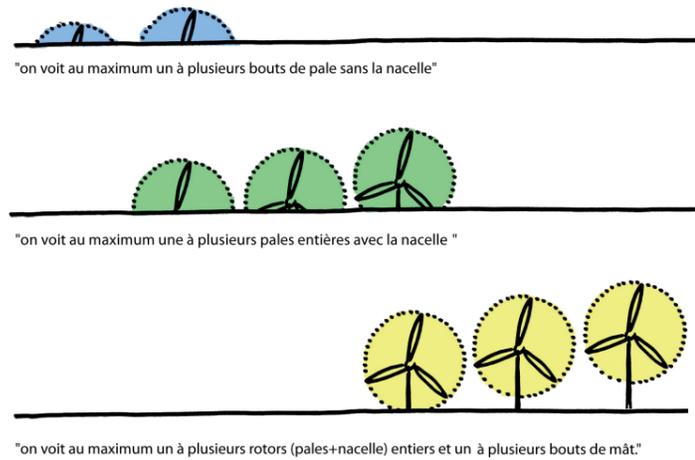
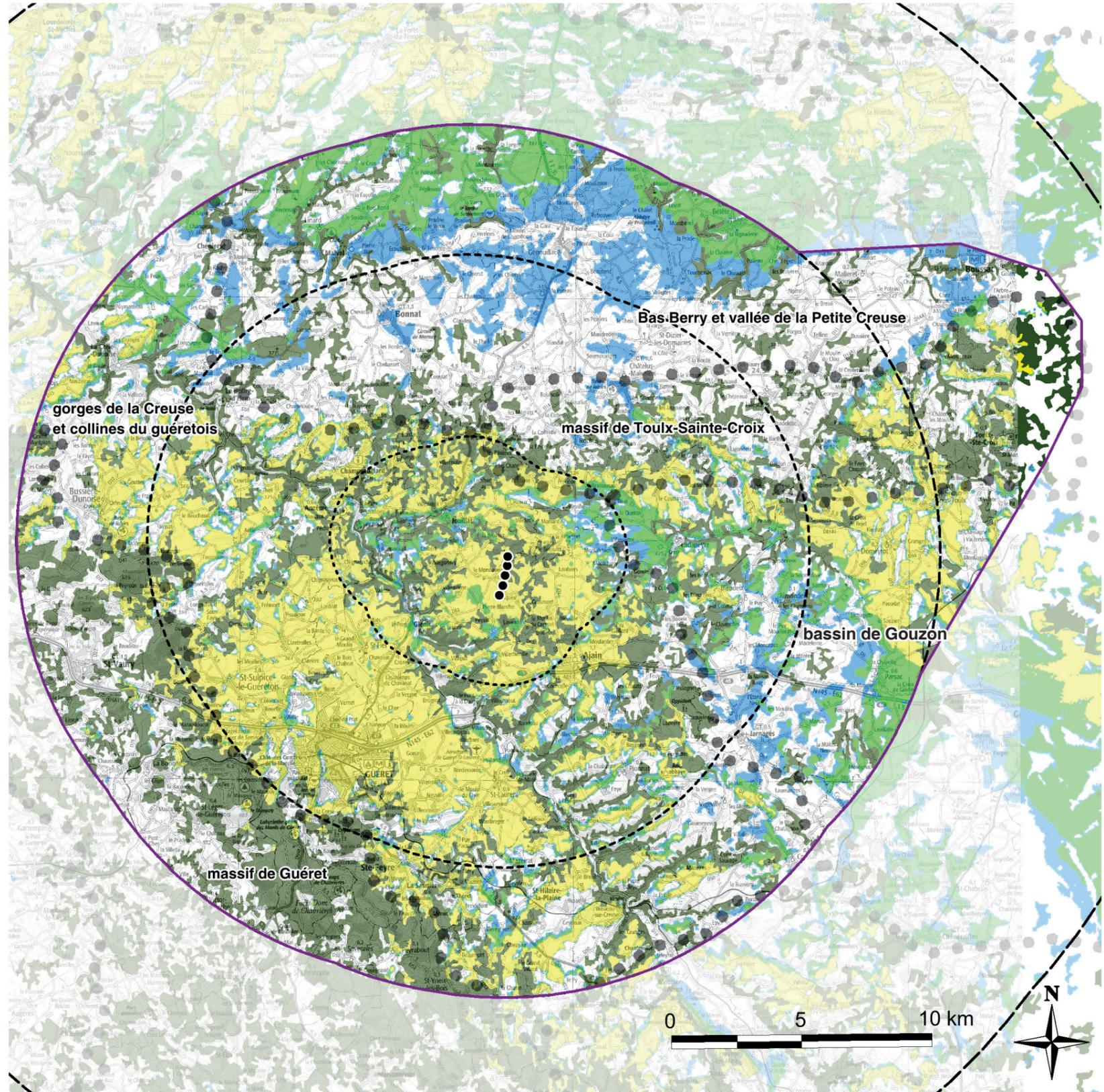


Figure 32 : Visibilité de l'éolienne – les couleurs reprennent celles utilisées sur la carte
Source : BORALEX



Carte 43 : Bassin visuel du projet éolien en fonction des parties visibles de l'éolienne
Source : ©IGN - Scan 100®/BD Alti® ; Corine Land Cover ; BORALEX

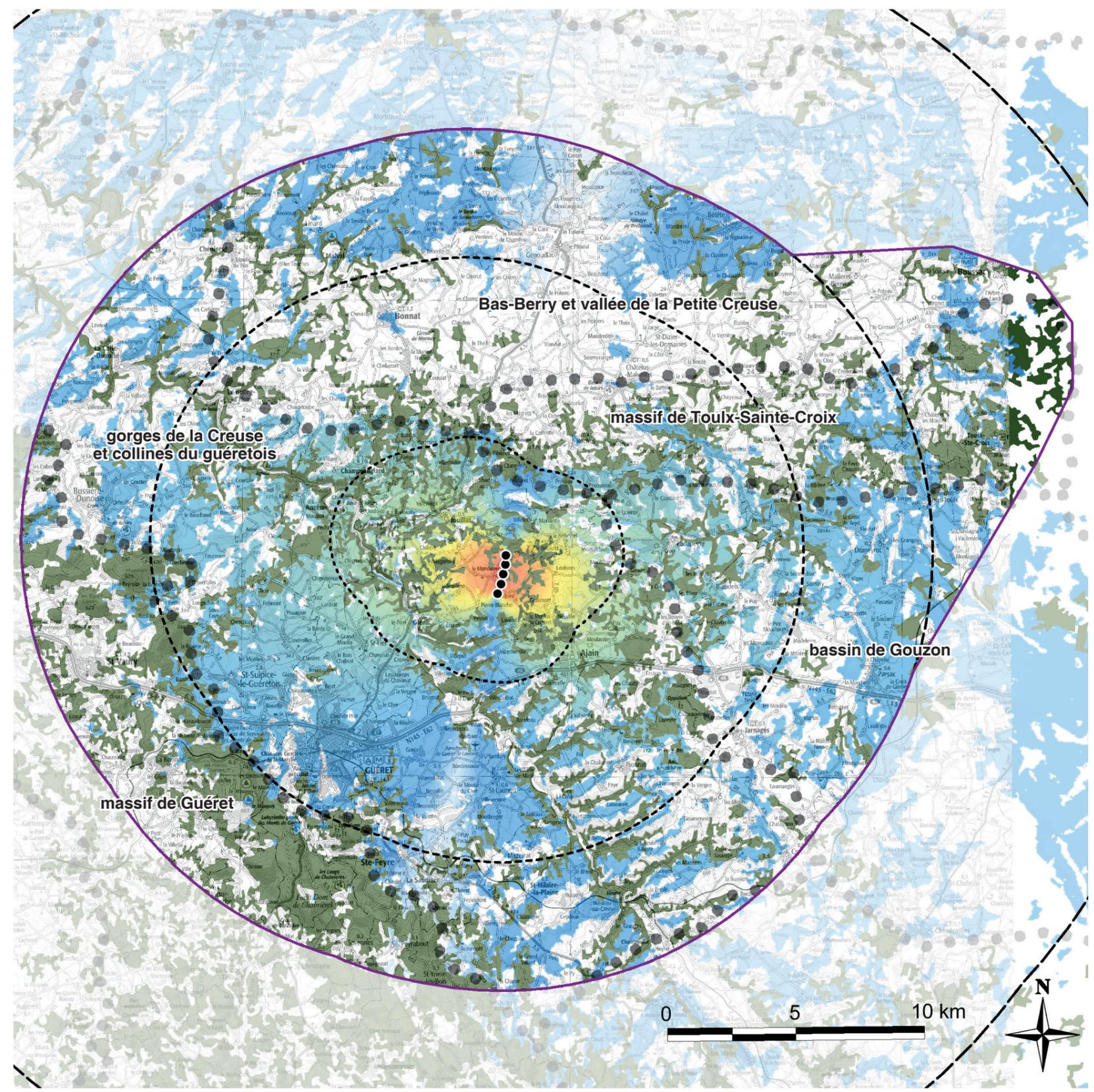
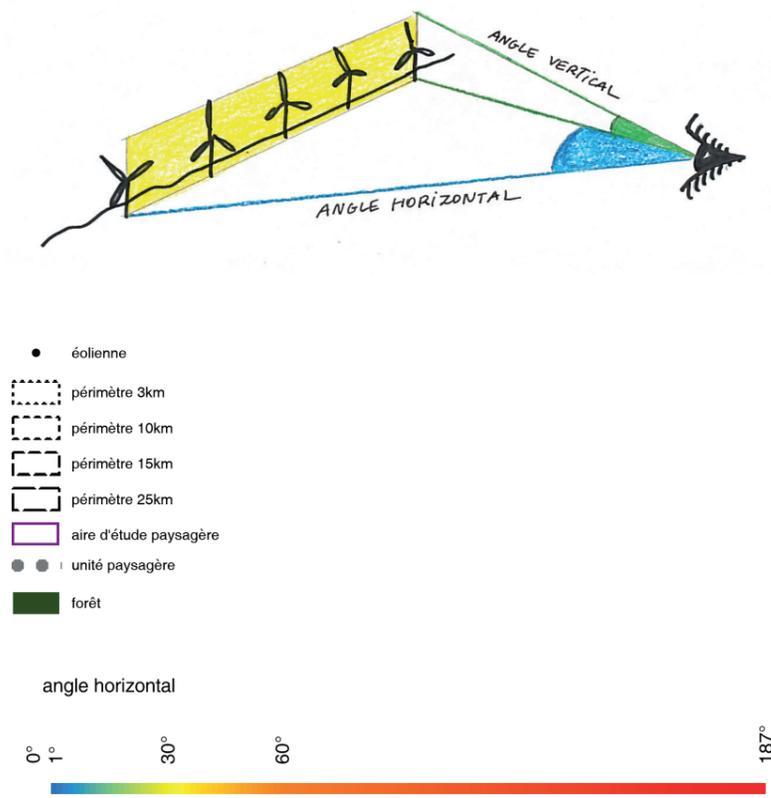


4.2.2.4. Bassin visuel en fonction de la portion de champ visuel occupé par le projet éolien

La prégnance d'une éolienne, qui peut être évaluée à l'aide des angles vertical et horizontal d'emprise du projet depuis un lieu d'observation, diminue rapidement avec la distance.

La valeur de l'**angle horizontal** renseigne sur la **largeur d'emprise du projet au sein du champ visuel**.

D'après la carte 44, les vues proches et perpendiculaires au projet sont bien sûr celles où le parc occupe théoriquement un angle conséquent (>30°). Avec le recul, le projet perd ensuite rapidement de son emprise et de sa prégnance.

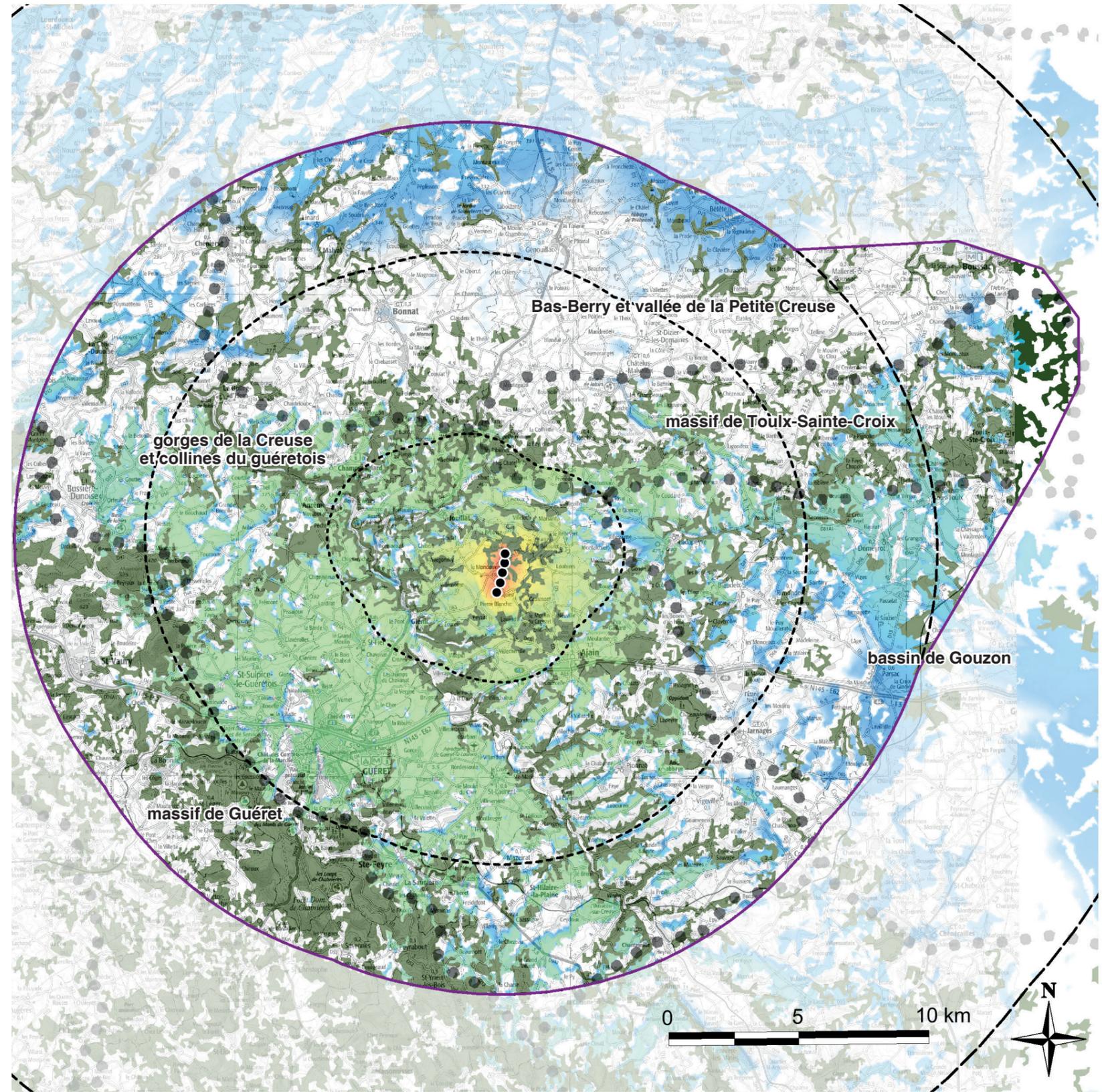


Carte 44 : Bassin visuel du projet éolien en fonction de l'angle horizontal occupé par le projet
 Source : ©IGN - Scan 100®/BD Alti® ; Corine Land Cover ; BORALEX



La valeur de l'angle vertical renseigne sur la hauteur d'emprise du projet au sein du champ visuel. Il illustre la notion de surplomb visuel.

D'après la carte 44, les vues proches au projet sont bien sûr celles où l'éolienne occupe théoriquement un angle conséquent (>25°). Avec le recul, l'éolienne perd ensuite rapidement de son emprise et de sa prégnance.



Carte 45 : Bassin visuel du projet éolien en fonction de l'angle vertical occupé par le projet
 Source : ©IGN - Scan 100®/BD Alti® ; Corine Land Cover ; BORALEX

- éolienne
- périmètre 3km
- périmètre 10km
- périmètre 15km
- périmètre 25km
- ▭ aire d'étude paysagère
- unité paysagère
- forêt



4.2.3. ANALYSE DES EFFETS VISUELS

L'**effet** décrit la conséquence objective du projet sur l'environnement : par exemple, une éolienne sera visible depuis un monument historique.

L'**impact** est la transposition de cette conséquence sur une échelle de valeurs : l'impact visuel de l'éolienne sera d'autant plus fort que la distance entre l'éolienne et l'élément à enjeu (patrimoine, habitat) sera faible.

Le niveau de l'impact, pour chacune des thématiques, considère la prise en compte des mesures préventives d'ores et déjà incorporées dans le développement et la réalisation du projet.

L'**impact résiduel** est l'impact qui subsiste après la mise en place de ces mesures préventives.

Il s'agit ici d'identifier le territoire depuis lequel les éoliennes seront visibles, de répertorier et de qualifier les intervisibilités avec les sites particulièrement fréquentés (villes, villages, voies de communication, patrimoine, sites touristiques...) ainsi que les autres projets éoliens. Cette analyse s'appuie sur des cartes, des visites de terrain, des coupes et des photomontages. Les photomontages présentés dans cette partie sont réalisés depuis des points de vue à enjeu appartenant au bassin visuel du projet éolien.

Attention : cette analyse ne prend pas en compte le **mouvement des pales** qu'il est difficile d'illustrer sur un document papier. Le mouvement peut en effet renforcer la prégnance des éoliennes, l'œil étant naturellement attiré par un objet en mouvement. Un objet de type éolienne en mouvement est donc plus rapidement repérable dans le paysage qu'une éolienne arrêtée. Il est important, à la lecture des photomontages suivants, de garder à l'esprit que les éoliennes sont en mouvement 80% du temps (Figure 33). Les pales tournent à une vitesse relativement lente, de l'ordre de 5 à 15 tours par minute, d'autant plus lente que l'éolienne est grande.



Figure 33 : Simulation d'éoliennes à diverses positions illustrant le mouvement des pales (exemple d'un projet hors département)
Source : BORALEX

